

Les **conditions générales de vente** s'appliquent entre le Bureau Montagne Vallée d'Ossau et les personnes réservant l'(es) activité(s).

L'inscription à une activité implique que l'ensemble des pratiquants majeurs (ou leur représentant légal pour les mineurs) ait pris connaissance des présentes conditions générales et déclare y souscrire.

- ARTICLE 1 : Les prestations

Les prestations d'encadrement et d'enseignement d'activités sportives proposées par le Bureau Montagne Vallée d'Ossau sont encadrées et assurées par des guides diplômés d'état (B.E.A.M.M & D.E.A.M.M – AQA Canyon – BP JEPS Eaux Vives) et répondant à leurs obligations législatives (U.R.S.S.A.F, R.C.P, déclaration D.D.C.S.P.P, cartes professionnelles).

- ARTICLE 2 : Tarifs et règlement

Les tarifs sont consultables sur notre site internet www.pyrenees-ossau-loisirs.com

Les tarifs sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA, art 293B du CGI.

Les tarifs comprennent : l'organisation, la prestation d'encadrement assurée par un guide diplômé d'état, le prêt du matériel technique et de sécurité nécessaire à la pratique de l'activité (combinaison néoprène, chaussettes néoprènes si nécessaire, casque, gilet de sauvetage, pagaie, embarcation, etc.), et l'assurance responsabilité civile professionnelle.

Les tarifs ne comprennent pas : le transport, les frais à caractère personnel, le matériel personnel (vêtements, chaussures, sacs à dos) et pour toutes les activités à la journée ou plusieurs jours, les pique-niques, repas, hébergement, etc. restent à la charge du client, sauf mention contraire.

Lors de la réservation en ligne, l'enregistrement de la carte bleue ne constitue qu'une garantie de paiement pour le Bureau Montagne Vallée d'Ossau. Elle pourra être utilisée en cas d'annulation par le client selon les conditions définies dans l'article 4 des CGV. Le règlement de l'activité est à effectuer sur place.

Modalité de paiement sur place : chèques, espèces, chèques vacances Ancv ou encaissement du montant consigné en garantie lors de la réservation via le site bancaire sécurisé Stripe. La carte bleue n'est pas acceptée en paiement sur place.

- ARTICLE 3 : Réservation

La réservation doit être réalisée par une personne majeure et émancipée.

Les réservations se font par téléphone, mail, courrier ou rencontre physique.

La réservation est effective soit à réception d'arrhes de 30%, soit après paiement du montant correspondant à la réservation en ligne.

La réservation est validée sous réserve de nos disponibilités.

La sortie : Le rendez vous est fixé soit au chalet du bureau Montagne à Laruns, soit devant la maison de Gourette, soit au chalet l'Hermine soit à un autre lieu défini précédemment en accord avec le client. L'heure de rendez-vous est fixée lors de la réservation. Pour le bon déroulement des activités et par respect envers les autres participants et le professionnel qui vous encadre, nous vous prions de faire le nécessaire de manière à être ponctuel. Nous pouvons tolérer un retard de 15 minutes maximum. Au-delà de ce délai, les accompagnateurs partent en activités et aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

- ARTICLE 4 : Modification / annulation

4.1 : Du fait du client :

4.1.1 : Pour les individuels

– Annulation plus de 8 jours avant le RDV : rien n'est dû, les arrhes vous sont restituées. Ou, dans le cas d'une réservation en ligne, rien n'est dû, vous êtes intégralement remboursés.

- Annulation de 7 à 2 jours avant le RDV : 30 % du montant total de la prestation reste dû.
- Annulation moins de 48 heures avant le RDV : le montant total de la prestation reste dû.

4.2.2 : Pour les groupes et Engagements privés

- Annulation plus de 30 jours avant le RDV : rien n'est dû, les arrhes vous sont restitués. Ou, dans le cas d'une réservation en ligne, rien n'est dû, vous êtes intégralement remboursés.
- Annulation de 30 à 15 jours avant le RDV : 30 % du montant total de la prestation reste dû.
- Annulation de 15 à 3 jours avant le RDV : 50 % du montant total de la prestation reste dû.
- Annulation moins de 72 heures avant le RDV : le montant total de la prestation reste dû.

En cas de force majeure et sous présentation d'un justificatif, le Bureau Montagne Vallée d'Ossau peut envisager un remboursement de la somme versée, ou dans le cas de réservation en ligne ne pas débiter la carte bancaire déposée en garantie. Toutefois le client ne pourra pas l'exiger.

Dans tous les cas, le client s'engage à avertir le Bureau Montagne Vallée d'Ossau de toutes notifications relatives à la réservation : organisation du programme, modification d'effectif, retard ou annulation. En cas d'interruption lors de la prestation (abandon en cours de sortie, pour cause de fatigue, aptitudes non requises, non respect des consignes, mise en danger du client ou d'autres participants, etc., liste non exhaustive) le client ou les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité. Une sortie ne pourra être annulée en raison de conditions météorologiques, que si celles-ci génèrent un risque dans la pratique de l'activité. La décision d'annuler ou de reporter l'activité est prise par le Bureau Montagne Vallée d'Ossau, cette décision est souveraine.

4.2 : Du fait du Bureau Montagne Vallée d'Ossau :

- En cas d'événements climatiques graves ou pour toute autre raison influant sur la sécurité de l'activité, le Bureau Montagne Vallée d'Ossau se réserve le droit de modifier en concertation avec les participants le programme d'activité ou d'annuler une sortie de manière unilatérale. Dans le cas où il serait impossible d'effectuer l'activité, il sera possible de la reporter à une date ultérieure ou d'obtenir le remboursement de celle-ci, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.
- Les accompagnateurs du Bureau Montagne Vallée d'Ossau se réservent le droit d'exclure un participant en état d'ébriété ou dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité du groupe. Dans ce cas, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

- Annulation pour nombre insuffisant de participants :

Le départ de nos sorties est garanti avec un nombre minimum de participants (hors sorties à l'engagement privé). Ce nombre minimum est de 4 participants.

Si ce nombre minimum n'est pas atteint, le Bureau Montagne Vallée d'Ossau se réserve le droit d'annuler la prestation. Le client pourra toutefois payer un supplément correspondant au nombre minimum requis afin de pouvoir effectuer la sortie malgré un nombre insuffisant d'inscrits.

- En cas d'annulation décidée par le Bureau Montagne Vallée d'Ossau, toute somme préalablement versée serait intégralement remboursée au client, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité. Valable notamment en cas d'indisponibilité de la part du Bureau Montagne si tous les accompagnateurs du bureau sont déjà engagés.

- ARTICLE 5 : Assurance

Tous les accompagnateurs membres du Bureau Montagne Vallée d'Ossau sont couverts par une assurance en responsabilité civile professionnelle pour l'encadrement de leurs activités.

Chaque participant doit s'assurer qu'il est bien couvert par une assurance en responsabilité civile individuelle accident pour la pratique du sport envisagé.

- ARTICLE 6 : Recommandations et conditions de participation

Nos activités sont ouvertes à tous ; néanmoins suivant les activités et les parcours, certaines conditions sont à prendre en compte (condition physique, expérience montagnarde, savoir nager, etc.). Bien que nous adaptions et personnalisons la sortie, il revient à chaque participant d'avoir évalué sa forme physique et ses capacités en fonction du choix des randonnées ou activités qu'il souhaite réaliser. Il convient donc de bien se renseigner avant toute réservation.

Pour toutes les activités d'eaux vives, il est impératif de savoir nager 25m et s'immerger.

Vous ne devez pas faire l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

IMPORTANT : Si vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale mais que vous êtes dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux (asthme, diabète, problèmes cardiaques, difficultés respiratoires ou cardio-vasculaires, personnes épileptiques etc.) ou encore que votre état de santé nécessite une attention particulière (articulation fragile, problème de dos, port de lunettes obligatoire, crises de tétanie, femmes enceintes etc.) : vous devrez impérativement en informer l'accompagnateur avant le départ de l'activité et prévoir les médicaments d'urgence adaptés, selon préconisations médicales.

- ARTICLE 7 : Pertes, dégradations, vol

La responsabilité des accompagnateurs du Bureau Montagne Vallée d'Ossau encadrant l'activité ne sauraient être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradations d'effets personnels pendant le déroulement de l'activité.

- ARTICLE 8 : Bon cadeau

Le bon cadeau est un bon prépayé de la valeur de votre choix, qui permettra à son bénéficiaire de le dépenser chez nous, pour l'(es) activité(s) de son choix, en une ou plusieurs fois, dans le délai maximum indiqué sur le bon cadeau.

Le bon cadeau est nominatif, il est néanmoins transmissible à la personne de votre choix. Pour en bénéficier il suffira de réserver en nous communiquant le nom inscrit sur le bon et de présenter ce dernier le jour de l'activité. Le bénéficiaire du bon cadeau doit impérativement nous contacter pour réserver la sortie. La distinction est faite entre les bons cadeaux d'hiver et les bons cadeaux hors neige. Un bon cadeau hiver est valable pour l'hiver en cours et éventuellement l'hiver suivant sous réserve de complément en cas d'augmentation tarifaire. Idem pour les bons cadeaux hors-neige.

La sortie sera garantie dans le cas où le nombre minimum de 4 participants requis est assuré, sauf engagement privés. Les départs garantis sont nombreux lors des périodes de vacances scolaires et jours fériés.

Conformité RGPD et Protection des données personnelles

Toutes les informations nominatives collectées auprès du client sont nécessaires au traitement de la réservation ainsi qu'à l'établissement de la facture. Ces informations demeurent confidentielles et ne sont divulguées à nulle autre société ou prestataire. Elles ne feront jamais l'objet de démarche commerciale et ne seront utilisées que pour le suivi administratif d'un dossier ou à titre d'information concernant les strictes activités du Bureau Montagne de la Vallée d'Ossau. Par ailleurs, le défaut de renseignement de ces informations par l'internaute entraîne l'impossibilité pour le bureau Montagne de la Vallée d'Ossau de traiter toute réservation.

Ce dernier s'engage à protéger ces données qui vous concernent. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978, modifié par la loi du 6 août 2004. Conformément à l'article 34 de cette même loi, l'internaute dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent ou d'exercer le droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés,

vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Contact pour l'exercice de vos droits

Pour toute question relative à la présente charte ou pour l'exercice de vos droits, vous pouvez nous envoyer, conformément à la réglementation, une demande accompagnée d'un justificatif d'identité valide :

Soit par courrier à l'adresse suivante :

Bureau Montagne de la Vallée d'Ossau - 6 rue de l'Aigle – 64260 Louvie-Juzon

Soit par e-mail à : bamvo64@gmail.com

Droit applicable

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application. L'interprétation et l'exécution des présentes, et à défaut d'accord amiable, tout litige relèvera des tribunaux compétents français.

Mentions légales

Dénomination sociale : Syndicat Local Bureau Montagne de la Vallée d'Ossau

Siège social : 6 rue de l'Aigle – 64260 Louvie-Juzon

Téléphone : 0651224189

Code APE 8551Z

SIREN/SIRET : 802 694 968 / 00024